



ECOLE ELEMENTAIRE
1 Place de la Résistance
19160 NEUVIC

05 55 95 95 90
eeneuvic@gmail.com

Conseil d'Ecole n°1

ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

Mardi 3 novembre 2015

18h-20h

Salle Arts Visuels

Présents

Mme GAYE, Mme BECHARIAS, M. BLONDEL, M. BARRAUD, M. LAFON, M. MAISON, Mme DUPUY, enseignants ;
M. STÖHR, Maire de Neuvic
M. CHEVALIER, D.D.E.N. ;
Mme LEVEZIER, Mme CONTRE, M. PIAROTAS, Mme LAJEUNIE, Mme DELANGE, Représentants de Parents.

Excusés

M. ALBERICI, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme DETOUR, Enseignante
Mme HOCMELLE, Représentante de Parents.
Mme DELBEGUE, Adjointe chargée des affaires scolaires, Mairie de Neuvic

OUVERTURE DE LA SEANCE : 18 heures

► **Présentation des membres et du fonctionnement du Conseil d'Ecole**

Présentation des membres présents avec voix délibérative et de leurs fonctions. Présentation des suppléants qui sont automatiquement invités (sans voix délibérative) pour enrichir le débat ;

Attributions du CE :

- Le conseil d'école prend des décisions, donne son avis sur de nombreuses questions de la vie de l'école et doit être informé de mesures d'ordre pédagogique (sur l'organisation et sur les activités, notamment). Toutefois, les questions sur les pratiques pédagogiques ne relèvent pas du Conseil d'Ecole.
- Il décide le projet d'organisation de la semaine scolaire. Il adopte le projet d'école après avoir été informé de ses différentes étapes (bilan, état des lieux, objectifs, actions, classes de découverte, etc.) et de sa partie pédagogique. Il note le règlement intérieur de l'école.
- Il donne son avis sur l'utilisation des crédits, l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire (organisation, équilibre des menus), l'hygiène scolaire, la protection et la sécurité des enfants (services de surveillance, compte rendu des commissions de sécurité, etc.), l'organisation des aides spécialisées (RASED), l'information des parents. Le maire doit consulter le conseil d'école sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures de classe (mais il n'est pas obligé de suivre son avis...).

Règlement intérieur spécifique au fonctionnement du Conseil d'Ecole :

- seuls les parents titulaires (ou leur suppléant s'ils sont absents) peuvent voter ;
- respect de l'ordre du jour avec temps imparti pour chaque point traité ;
- désignation du secrétaire et élaboration du CR de séance : les parents élus sont chargés de sa diffusion auprès des autres parents (après approbation du CR par le directeur) ;
- les parents invités au Conseil d'Ecole peuvent prendre la parole sur certains points. La priorité est toutefois donnée aux représentants élus.

Les questions diverses doivent être nominatives. Libre aux représentants de prendre d'éventuelles questions anonymes à leur charge, mais l'idéal serait que les parents assument leurs questions sans crainte dans la mesure où les enseignants et tous les membres du CE assument leurs réponses. C'est la meilleure façon de faire avancer les choses.

Le compte rendu sera :

- consultable dans le hall d'entrée ;

- affiché à l'entrée de l'école ;
- téléchargeable et consultable sur le site de l'école ;
- distribué aux représentants de parents. Libres à eux de le diffuser.

► Résultats des élections des représentants des parents d'élèves

- **1 liste d'union** (8 candidats)
- **Nombre d'inscrits** : 173
- **Nombre de votants** : 123 (Tx de participation : 71,1%)
- **Suffrages exprimés** : 115

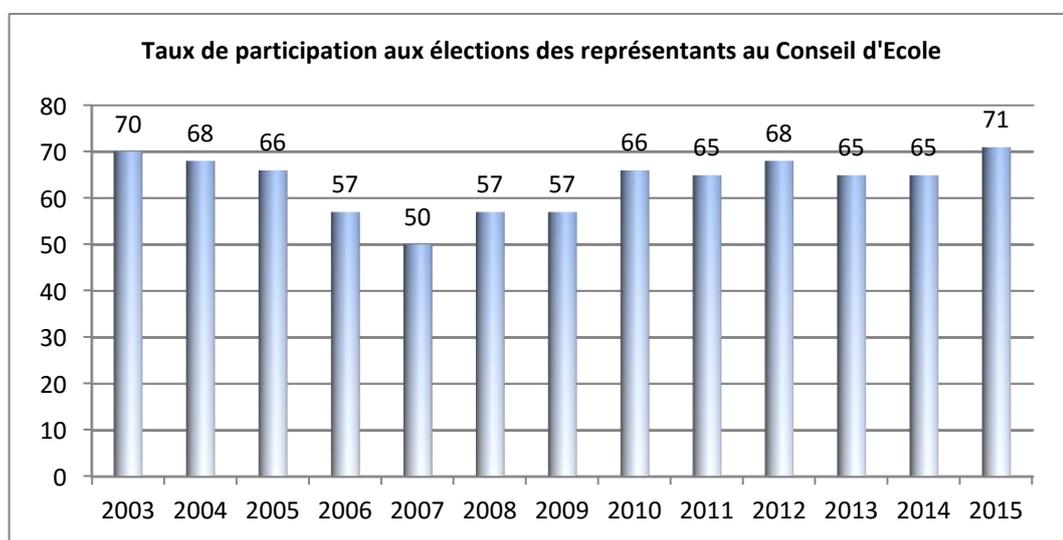
La liste est élue à 100%.

A noter que, comme l'année dernière, le vote direct au bureau n'a concerné que 2 électeurs.

Sont élus :

Titulaires : LEVEZIER Séverine – CONTRE Caroline – DELANGE Hélène – LAJEUNIE Mathilde – PIAROTAS Vincent

Suppléants : BARRIER Béatrice – HOCMELE Cynthia – GUILBAUD Jean-Luc



► Règlement intérieur : présentation et vote

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité après modifications mineures des articles 7, 17, 26 et 41. Il sera distribué aux parents.

► Rentrée 2015 : effectifs, organisation pédagogique

Equipe pédagogique

Le 5^{ème} poste, accordé par M. le DASEN à titre provisoire à la rentrée 2014, a été accordé à titre définitif pour la rentrée 2015.

M. LAFON a été nommé et prend en charge les CE2.

- Mme REGUIBI est A.V.S. Elle vient essentiellement en aide aux élèves en situation de handicap (ou en grande difficulté).
- M. MAISON assure la suppléance de direction de M. BARRAUD les mardis et certains mercredis.
- Mme DUPUY est Titulaire Remplaçante rattachée à l'école, tout comme Mme DETOUR. Elles interviennent dans les classes de la circonscription d'Ussel lorsque cela est nécessaire. Lorsqu'elles ne sont pas en remplacement, elles restent à l'école élémentaire de Neuvic où elles sont appelées à travailler avec les élèves de l'école.

Effectif actuel

Au 03 novembre 2015 : 104 élèves, dont une intégration partielle de l'ITEP de Liginac. Cet élève n'est pas encore comptabilisé dans les effectifs de l'école. Cela dépendra de son évolution.

M. BARRAUD rappelle que 8 élèves provenant de Soursac, initialement prévus en CE2 à la rentrée, sont restés dans leur école suite à la décision de la Mairie de Soursac de garder les élèves de CE2.

	Mme GAYE	M. BARRAUD M. MAISON	M. LAFON	M. BLONDEL	Mme BECHARIAS
	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Répartition	15	16	20	25	28

Organisation de la semaine scolaire

Depuis septembre 2013, les écoles présentes sur le territoire de la Communauté de Communes des Gorges de Haute-Dordogne sont passées à la semaine de 4,5 jours (avec classe le mercredi matin). L'ouverture de la 5^{ème} classe a nécessité un réaménagement et la mise en place par la Communauté de Communes d'un autre atelier.

		CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Classe	Matin	8h30-11h30				
	Après-midi	13h15-15h30			14h15-16h30	
Activités Périscolaires		15h30-16h30			13h15-14h15	

Cette organisation correspondra au découpage des nouveaux cycles prévus pour la rentrée 2016 (Cycle 2 : CP-CE1-CE2, Cycle 3 : CM1-CM2-6^{ème}).

▪ Activités périscolaires

Les activités périscolaires, organisées par le Service Enfance et Jeunesse de la Communauté de Communes ont lieu sur 2 créneaux horaires différents. 2 classes (CE2/CM1 et CM1/CM2) ont les activités de 13h15 à 14h15 et les 2 autres classes (CP/CE1 et CE1/CE2) ont les activités de 15h30 à 16h30.

Le taux de fréquentation est d'environ 95%.

Les activités sont variées, généralement appréciées des élèves.

Les enseignants apprécient le fait qu'ils puissent échanger facilement avec les animateurs.

▪ Activités pédagogiques complémentaires

L'Aide Personnalisée aux Elèves a disparu au profit des Activités Pédagogiques Complémentaires, à raison d'une heure par semaine. Contrairement à l'A.P.E., les A.P.C. ne sont pas réservées uniquement aux élèves en difficultés. Elles visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Refondation de l'école

▪ Nouvelle organisation, nouveaux programmes, nouveau socle commun

Des nouveaux programmes de l'école maternelle et élémentaire sont en cours d'élaboration.

De même, il est prévu une nouvelle organisation des cycles :

	ECOLE PRIMAIRE								COLLEGE			
	PSM	MSM	GSM	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6è	5è	4è	3è
Actuellement	Cycle 1 Apprentissages Premiers		Cycle 2 Apprentissages Fondamentaux			Cycle 3 Approfondissements			Adapt ation	Central		Orient ation
Organisation future	Cycle 1 Apprentissages Premiers		Cycle 2 Apprentissages Fondamentaux			Cycle 3 Consolidation			Cycle 4 Approfondissements			
Date de mise en application	Sept. 2015		Sept. 2016									

▪ Conseil Ecole/Collège

Dans l'optique de la mise en place du Cycle de Consolidation CM1/CM2/6^{ème}, des Conseils Ecole-Collège ont été mis en place l'année dernière. Ces Conseils, coorganisés par la Mme la Principale du Collège et M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, regroupent des professeurs du collège et des enseignants (CM2, Directeur) des écoles du secteur de Neuvic (Palisse, Soursac, Liginac, Neuvic).

Le conseil école-collège contribue à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

Il se réunit au moins deux fois par an et établit son programme d'actions pour l'année scolaire suivante ainsi qu'un bilan de ses réalisations.

Ce programme d'actions est soumis à l'accord du conseil d'administration du collège et du conseil d'école de chaque école concernée. Le bilan des réalisations est présenté aux mêmes instances. Le programme d'actions et le bilan sont transmis au D.A.S.E.N.

Le Conseil Ecole-Collège peut créer des Commissions Ecole-Collège chargées de la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions de son programme. La composition, les objectifs et les modalités de travail de ces commissions sont arrêtés par le Conseil Ecole-Collège.

Il est évident que la mise en place effective du Cycle de Consolidation va nécessiter de nombreuses rencontres entre les enseignants des écoles et du collège, ce qui ne sera pas sans poser des problèmes d'organisation (déplacements, horaires, fonctionnements).

Le premier Conseil Ecole-Collège de l'année scolaire aura lieu au Collège de Neuvic le mardi 10 novembre 2015. Les axes choisis sont les suivants :

- Progressions en orthographe et en conjugaison
- Réflexion sur les nouveaux programmes
- Construction des divers projets inter-degrés

Mme BECHARIAS et M. BARRAUD (directeur) ont été convoqués. M. BLONDEL déplore qu'il ne soit pas également présent à ces réunions alors que le Cycle 3 comprend les CM1, les CM2 et les 6ème.

Conformément à ce qui a été dit précédemment, le programme d'action est soumis au vote du Conseil d'Ecole.

Le programme d'actions est adopté sous réserve que M. BLONDEL puisse participer aux Conseil Ecole-Collège (10 pour / 1 contre / 1 abstention).

► Santé et sécurité des élèves

- Un **Plan Particulier de Mise en Sûreté** est prévu à l'école. Il a été réactualisé.
- L'école dispose également d'un **protocole d'organisation des soins**.
- Les extincteurs ont été vérifiés. L'ascenseur a été contrôlé régulièrement.
- **Exercice d'évacuation incendie** préparé le 24 septembre 2015 : 2'42. Le signal a été entendu par tous. L'évacuation a eu lieu dans le calme. Se pose toujours le problème de l'ouverture de la grille si on oublie les clés dans la précipitation. Cela ne pose toutefois pas de problème de sécurité, l'école étant suffisamment éloignée de la grille.
- M. BARRAUD a reçu une **fiche de suivi de l'Inspection Hygiène et Sécurité**, réalisée par M. LECLERC le 13 février 2015. Une copie a été adressée à la Mairie. M. BARRAUD a rencontré M. TRECH (DGS de la Mairie) afin de compléter conjointement ce bulletin. Les conclusions définitives seront communiquées lors du prochain Conseil d'Ecole mais M. BARRAUD remercie d'ores et déjà la Mairie pour la réactivité concernant de nombreux points relevés.
- Les enseignants regrettent l'absence de **médecine professionnelle** et d'un véritable **suivi médical pour les élèves**. A Neuvic, Mme SANTOS, infirmière scolaire du L.E.P. prend l'initiative d'effectuer régulièrement un bilan infirmier des CP et CE2 qui permet de détecter certains troubles.

► Projets au sein de l'école et des classes

➤ **Projet d'École (2013-2016) :**

M. BARRAUD rappelle le principe du projet d'école et donne les 3 orientations choisies par l'équipe enseignante :

- Améliorer l'acquisition des savoirs fondamentaux en Etude de la langue et en Mathématiques
- Améliorer le parcours scolaire des élèves ;
- Développer un parcours culturel ;

➤ **Projets et activités au sein des classes :**

- Déplacements réguliers à la **médiathèque** pour des emprunts, des activités autour des livres ou des projets ;
- **J.M.F.** Mme GAYE, déléguée J.M.F. du secteur, donne le programme de l'année. Elle remercie la Municipalité pour l'aide matérielle (installation de la salle) ainsi que pour la subvention conséquente versée.

Les concerts sont ouverts aux élèves de l'école maternelle. Les artistes doivent donc s'adapter à un public très large. Elle tient à signaler que le bon comportement des élèves est souvent remarqué par les artistes.

Mme GAYE invite les parents à venir assister aux concerts. Elle annonce également qu'elle quittera son poste de Déléguée à la fin de l'année, poste qu'elle occupe depuis 35 ans. Elle cherche un(e) remplaçant(e).

Elle donne la programmation :

- 16/11 : Forêt (chanteuse, conteuse avec instruments fabriqués) ;
- 20/01 : Ecole des Petits Robert (chansons en rapport avec l'école) ;
- 17/03 : Box-Office (beatbox/jazz).

- **Ecole et cinéma** : 3 séances sont prévues. Une participation de 2€ par enfant sera demandée aux familles. La première projection est programmée le 18 novembre.

- **U.S.E.P. :**

Les élèves de l'école élémentaire vont participer à plusieurs rencontres dans le cadre de l'**U.S.E.P.**

- 16 octobre 2015 : randonnée pédestre organisée dans le cadre de la « *quinzaine de la randonnée à l'école* » ;
- 10 novembre 2015 : course longue CP/CE1 à Sarroux (rencontre de secteur) ;
- 12 novembre 2015 : course longue CE2/CM1/CM2 à Neuvic, au lac (rencontre de secteur). M. BARRAUD en profite pour demander si certains parents peuvent organiser un goûter avec l'A.C.S.E.N (180 élèves prévus).

Le « cross de circonscription » se déroulera le mercredi 18 novembre 2015 à Ussel (Ponty). Elle concernera les CE2, CM1 et CM2 qualifiés.

La « course départementale » se déroulera le mercredi 2 décembre 2015 à Ussel (Ponty). Elle concernera les élèves qualifiés à Ussel ;

- M. BARRAUD a inscrit ses élèves à un cycle escrime qui se déroulera en janvier/février. Une rencontre USEP sera réalisée ;
- Les CE2 bénéficieront d'un cycle piscine au 3^{ème} trimestre ;
- Les CP et CE1 mettront en place un cycle vélo.
- Les CM1 participeront à la Quinzaine de l'Orientalion à Meymac ;
- Les CM2 participeront à une rencontre athlétisme.

- **Intervenants extérieurs** : M. Vincent PIAROTAS intervient en E.P.S. Son renouvellement d'habilitation est en cours ;

- Les CM2 participeront à une action de la **Prévention Routière** avec une partie théorique en classe et une partie pratique avec la piste routière. On ne sait pas encore si le **permis piéton** sera reconduit cette année ;
- Les CM1 vont avoir 2 séances de prévention menées par la **Ligue contre le Cancer** ;
- **L'enseignement de l'anglais** est assuré dans toutes les classes ;
- L'école souhaitait participer à l'opération « **Nettoyons la nature** » mais elle n'a pas été organisée cette année ;
- Les élèves seront invités à participer aux **cérémonies du 11 novembre** ;
- La **photo de classe** aura lieu le 16 novembre ;
- Dans le cadre du travail sur le temps intitulé « *l'école lorsque la maîtresse avait notre âge* », Mme GAYE veut récupérer **les plans et les photos** avant la transformation de l'école (voire avant).

M. BARRAUD explique que la Convention d'utilisation du gymnase du L.E.P. a été signée après quelques négociations. En effet, la Région, via la direction du Lycée demandait une participation financière à la Mairie. Mme MAURY, gestionnaire de l'établissement, est intervenue auprès de la Région en expliquant que la Mairie de Neuvic mettait la Salle Omnisports à disposition gracieuse du lycée pour des séances de sport. Il serait malvenu qu'une participation financière soit demandée à la Mairie pour l'utilisation du gymnase du LEP par les élèves des écoles maternelle et élémentaire.

➤ **Projet Mini-Zinzins**

Après avoir organisé un « défi-lecture Mini-Zinzins » l'année dernière (cf. Conseil d'Ecole n°3), M. BARRAUD a proposé d'étendre le dispositif à toute la Circonscription d'Ussel avec le soutien de M. ALBERICI (Inspecteur de l'Education Nationale), l'aide de Mme MOUTY (Conseillère Pédagogique) et de deux enseignantes en maternelle.

Ce sont 27 classes qui participent, soit environ 550 élèves.

18 livres ont été sélectionnés (6 par cycle).

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Développer le plaisir de lire ;
- Ouvrir les élèves sur l'éducation artistique et culturelle (cf. Projet d'Ecole) ;
- Favoriser le parcours culturel de l'élève (cf. Projet d'Ecole)
- Proposer des rencontres élèves/artistes (auteurs, illustrateurs, conteurs ...)
- Développer un partenariat inter-établissement et école/périscolaire ;
- Favoriser la liaison école-collège ;
- Participer au maillage territorial.

Les Médiathèques et bibliothèques du territoire ainsi que le Secteur Enfance et jeunesse de la Communauté de Communes ont été associés.

M. BARRAUD et Mme GRANDJEAN, professeure documentaliste au Collège et au Lycée Professionnel ont rédigé un projet d'Action Educative et Culturelle qui a reçu un accueil très favorable de la part de l'Institution et de la D.R.A.C.

Les modalités de mise en œuvre du « défi-lecture » seront définies ultérieurement. D'ores et déjà, un blog, hébergé par CANOPE, a été mis en place par M. BARRAUD. Il permettra des échanges entre les classes.

➤ **Participation au Téléthon 2015**

M. BARRAUD a reçu M. GUILLAUMIE, président du Comité des Fête, qui organise le Téléthon 2015 (4, 5 et 6 décembre) et qui aimerait la participation de l'école.

Principe : faire des tours autour de la Salle Polyvalente de Neuvic afin de parcourir la distance (en cumulant) de Neuvic à Paris.

Les enseignants donnent un accord de principe pour la participation de l'école (en insistant toutefois sur le fait que cette participation sera brève). Un mot sera distribué aux parents afin de permettre aux élèves de participer financièrement au Téléthon s'ils le souhaitent.

➤ **Journée de la Laïcité : 9 décembre 2015**

Rappels concernant la journée de la laïcité du 9 décembre 2015. Recherche de pistes d'exploitation.

M. BARRAUD va chercher des exploitations possibles pour les Cycle 2 (documents perso + documents pédagogiques sur le site www.laicite-ecole.fr).

Pour les Cycle 3, il est possible de partir :

- d'un ou de plusieurs articles de la charte de la laïcité ;
- du procès du Chevalier de la Barre (pour les CM2).

Une information sera distribuée aux parents afin de rappeler le choix de l'équipe de participer à la Journée de la Laïcité.

Un Conseil des Maîtres sera dédié à la préparation de cette journée.

➤ **Autour des livres « Pop-up »**

Mme GAYE présente la valise « pop-up », mise à disposition par la BDP jusqu'en Janvier afin de préparer à la venue de l'artiste UG en mars, au FIEP de Neuvic.

Joëlle AGUILLELA, animatrice périscolaire, spécialisée en arts visuels, a été sollicitée afin de créer des cartes pop-up de Noël.

➤ **Autour des structures Baschet**

L'école élémentaire va accueillir les structures Baschet pendant quelques semaines. Ce sont des instruments de musique modernes qui permettent de produire des sons originaux.

▶ **Cantine, garderie et périscolaire**

➤ **Concernant la mise en place du nouveau self**

Les représentants n'ont pas eu de retour des parents concernant la mise en place du self. Mme LEVEZIER explique qu'elle y a mangé avec d'autres représentants. Elle rapporte les points suivants :

- le passage est beaucoup plus fluide ; le climat est beaucoup plus plaisant ;
- les retours des enfants sont positifs ;
- mais il y a énormément de gaspillage. Certains enfants ne goûtent même pas le plat principal et se contentent de manger le dessert et/ou l'entrée, souvent parce qu'ils sont pressés de sortir en récréation. Les représentants de parents soulignent que cette éducation doit se faire à la maison : c'est aux parents d'expliquer à leur enfant l'importance du temps du repas et de les habituer à goûter les plats. Ce n'est pas le rôle du personnel de service qui est très occupé lors du moment de repas.

Mme LEVEZIER soulève le problème du manque de souplesse des inscriptions pour les repas : les enfants ne peuvent s'inscrire que pour 4 ou 5 jours par semaine et il faut un délai de 10 à 15 jours pour changer, s'inscrire ou se désinscrire. Aucune fréquentation exceptionnelle n'est prévue. De plus, les repas sont facturés en cas d'absence.

M. BARRAUD explique que ce fonctionnement très strict a posé des problèmes à l'école élémentaire pour une élève dont le père voulait pour un impératif professionnel qu'elle mange à la cantine. Un arrangement a été trouvé en interne avec accord de la Mairie (l'élève a pris le repas d'un élève absent ; le repas a été remboursé par les parents à la famille de l'élève absent par l'intermédiaire de l'A.C.S.E.N.). Une situation identique n'a pu pas trouver de solution à l'école maternelle car il manquait déjà des repas (7 ou 8 familles n'avaient pas inscrit correctement leur enfant alors qu'ils mangeaient à la cantine).

M. le Maire souhaite également qu'une solution soit trouvée pour répondre à ce genre de circonstances exceptionnelles. Il apporte son soutien aux initiatives qui permettent de régler les situations imprévues et répondant à des contraintes **exceptionnelles et justifiées**. Maintenant que la situation des 7 ou 8 repas manquants à l'école maternelle est résolue, il fera passer l'information au personnel de l'école maternelle et élémentaire pour que les enfants qui doivent manger à la cantine pour des raisons exceptionnelles et justifiées soient pris en charge.

Les parents soulignent également des problèmes de quantité ou d'assaisonnement des plats.

Les représentants de parents souhaitent qu'une solution commune aux deux écoles soit trouvée avec le L.E.G.T.A. pour permettre plus de souplesse. Ils contacteront les représentants des parents de l'école maternelle pour coordonner une action.

Enfin, Mme LEVEZIER pose le problème des facturations de septembre et octobre qui sont arrivées à quelques jours d'intervalle, celle de septembre étant basée sur l'ancien tarif (2,65€ le repas) et celle d'octobre sur le nouveau tarif (3,22€), créant ainsi une différence importante de montant. M. le Maire explique que la nouvelle tarification n'a pu être mise en place que lorsque le Conseil Municipal (18 septembre 2015 avec effet au 1^{er} octobre 2015) a voté la révision des nouveaux tarifs.

► Questions diverses

▪ Travaux

M. BARRAUD a échangé avec M. TRECH sur :

- la mise en place de tracés (jeux de ballons, marelles...) : un comité d'élèves de chaque classe sera mis en place pour faire des propositions ;
- la réfection du muret.

▪ Après-midi de Noël

Mme LEVEZIER demande des précisions sur l'après-midi de Noël :

- il aura lieu le jeudi 17 décembre à la Salle Polyvalente ;
- les élèves de l'école maternelle ne participeront pas au repas (la salle, les tables et le repas n'est pas adapté aux élèves de la maternelle) mais viendront pour le spectacle et le goûter ;
- la remise des cadeaux se fera à ce moment ;
- les parents organiseront un goûter ;

M. BARRAUD précise qu'il ne pourra pas être présent ce jour-là.

FIN DE SEANCE : 20 heures

Fait à Neuvic, le 4 novembre 2015,

M. LAFON
Enseignant

M. BARRAUD
Président

Mme LEVEZIER
Représentant de parents